

Actes des 6^{es} Assises régionales du Contribuable

Bordeaux

le 11 mars 2006

Présentation

Après Strasbourg en 2003, Marseille en 2004, Lyon, Lille et Nantes en 2005, c'est à Bordeaux que les Contribuables Associés ont organisé, le 11 mars 2006, les 6^{es} Assises régionales du contribuable. Devant 230 personnes réunies à l'hôtel Mercure, Jacques Marseille, professeur à l'université de Paris I et auteur de plusieurs livres à succès, montre que l'inflation des dépenses publiques débouche sur l'appauvrissement des classes moyennes et la « smicardisation » de la société. « Ça va péter », prédit-il en conclusion. Lui succédant à la tribune, Éric Pichet, directeur de l'Institut du management du patrimoine et de l'immobilier (IMPI) et auteur d'un « *Guide pratique de l'ISF* », expose les effets destructeurs de la fiscalité du patrimoine en France et les réformes entreprises depuis trois ans.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

Sommaire :

Préambule

*par Chantal Bourragué,
député de Gironde..... Page 5*

Introduction

*par Alain Mathieu,
président de Contribuables Associés..... Page 7*

Dépenser moins pour dépenser mieux

*par Jacques Marseille,
professeur à l'université de Paris..... Page 10*

La fiscalité du patrimoine

*par Éric Pichet,
directeur de l'Institut du management du patrimoine,
directeur du 3^e cycle en gestion de patrimoine
à l'École de management de Bordeaux..... Page 17*

Conclusion

*par Benoîte Taffin,
porte-parole de Contribuables Associés..... Page 27*

Préambule

*par Chantal Bourragué,
députée de Gironde*

Monsieur Mathieu,

J'ai plaisir à vous accueillir aujourd'hui, dans votre ville, si l'on peut dire, puisque vous avez fait vos premières études à Bordeaux, avant de passer à Paris dans cette superbe école Polytechnique. Dans cette ville que vous voyez aujourd'hui transformée par Alain Juppé, je dois préciser qu'il n'y a pas eu d'augmentation du taux de la fiscalité locale. Bordeaux se transforme et se modernise, sans augmenter sa fiscalité.

C'est aussi un plaisir de retrouver Jacques Marseille, que j'ai eu l'occasion de rencontrer régulièrement à Paris. Son analyse des deux France, celle qui avance et celle qui freine, est remarquable et nous permet d'espérer que les Français prendront la mesure de leur capacité au progrès, en même temps que de leur capacité à mieux partager et à protéger les plus faibles.

Merci également à Contribuables Associés. Grâce à vous, je reçois un courrier très important. J'essaie de répondre à chacun; vous êtes parfois très nombreux. J'essaie d'expliquer mon point de vue. En dépit des pressions que vous exercez, je ne me laisse pas souvent aller à cosigner les propositions lois que vous soutenez, car je trouve que nous votons souvent trop de lois en France et que beaucoup de propositions sont plus réglementaires que législatives. Mais je vous entends, je vous écoute et je crois que c'est notre rôle, à nous élus.

Nous faisons l'objet de nombreuses sollicitations, de demandes d'aides, de la part de l'État ou des collectivités locales, individuelles ou collectives... Il m'arrive souvent, dans ma vie d' élu municipal, de rencontrer des amis ou des électeurs qui me disent: « *Pourquoi ne faites-vous pas telle ou telle chose?* » Je les regarde et leur demande: « *Payez-vous des impôts à Bordeaux?* » « *Oui* », répondent-ils. « *Est-ce que vous trouvez que vous n'en payez pas assez?* » Alors ils s'interrogent: « *Mais que veut-elle dire?* » Et je leur explique: « *Le coût du service que vous me demandez se répercute évidemment sur la fiscalité, locale ou nationale.* ». À cet égard, il n'est pas toujours facile pour les élus d'être à l'écoute tout en sachant faire des choix.

Je reste pourtant optimiste. Je sais que nous avons besoin de poursuivre des réformes difficiles, mais que nous devons préserver le bonheur de vivre ensemble, en France.

Introduction

*par Alain Mathieu,
président de Contribuables Associés*

Si nous sommes réunis ici ce soir, c'est parce que nous partageons des constatations et des convictions communes. La première constatation, c'est que notre pays décroche, comme l'a montré le rapport Camdessus voilà un an et demi. Il décroche par rapport aux pays comparables, puisque, en Europe, nous sommes, par exemple, 22^{es} sur 25 pour le chômage, 21^{es} sur 25 pour le taux de croissance. Le rapport Pébereau, sorti voilà quelque mois, l'a confirmé. Il a même signalé que nous étions le seul pays industrialisé dont la dette avait augmenté depuis dix ans en pourcentage du PIB.

La deuxième constatation que nous faisons ensemble, c'est que la cause principale de cette situation tient à l'excès de la dépense publique. Là encore, les deux rapports officiels que je mentionnais, les rapports Camdessus et Pébereau, l'ont dit très clairement. Et cette opinion est si partagée que ces deux rapporteurs, ces deux présidents de commission, ont tous deux réussi à faire signer leur rapport, indiquant pourtant qu'il y avait trop de dépenses publiques, par un membre de la CGT!

Le rapport Pébereau a d'ailleurs préconisé des remèdes précis, très concrets, pour remédier à cette situation. Il a indiqué qu'il souhaitait qu'il n'y ait que quinze ministres. Il a dit qu'il fallait passer en revue toutes les dépenses publiques et notamment réduire le nombre de fonctionnaires. On l'a peu remarqué, mais il est allé très loin dans ce domaine, en recommandant au gouvernement d'utiliser « *au maximum* » le départ en retraite des fonctionnaires et ne pas les remplacer. « *Au maximum* », en bon français, cela veut dire ne remplacer aucun fonctionnaire partant à la retraite.

Michel Pébereau est allé aussi loin que nous allons nous-mêmes. Il a également dit qu'il fallait concentrer toutes les dépenses sociales sur peu de bénéficiaires, sur ceux qui le méritent et non pas sur des millions de personnes – neuf millions, par exemple pour la prime pour l'emploi (PPE). S'il l'a dit, c'est qu'il pensait que c'était possible. Et s'il le pensait, c'est parce que d'autres l'ont effectivement fait ! Il suffit de regarder, en Europe, les pays qui ont vaincu le chômage.

**« Notre pays
décroche, comme
l'a montré
le rapport
Camdessus. »**

« 58 % des Français considèrent que, pour réduire le chômage, il faut baisser la dépense publique. »

En moyenne, l'Espagne, l'Irlande, la Grande-Bretagne, quatre pays d'Europe du Nord ont, depuis dix ans, réduit leur chômage de 43 %. Or tous ont aussi réduit, simultanément, leurs dépenses publiques : d'environ 20 % par rapport au PIB, en moyenne, ce qui est énorme ! L'exemple de l'Irlande est le plus spectaculaire. Le niveau de vie de ce pays, inférieur de 20 % à celui de la France voilà quinze ans, est aujourd'hui supérieur au nôtre de 20 %.

Ces constatations, nous ne sommes pas les seuls à les faire. Nous avons la conviction que, pour que la situation change nous pouvons et devons agir. Nous pouvons agir, parce que nous savons que cela dépend des hommes politiques, mais que ces hommes politiques eux-mêmes dépendent de l'opinion publique. Ils suivent et ils ont raison. C'est leur métier de suivre l'opinion publique.

Certes, cette opinion publique est largement intoxiquée à la dépense publique, comme le remarquait, voilà quelque temps, un ministre des Finances. Elle l'est pour différentes raisons. D'abord par idéologie : les idéologies socialistes ou marxistes ont marqué la France et sont encore largement diffusées à l'école, dans la presse ou dans la classe politique. Mais sont également en cause des intérêts. Le lobby de la dépense publique est, de loin, le plus important de France. Madame Bourragué le signalait tout à l'heure, quand on s'adresse à elle, c'est rarement pour lui demander de réduire les impôts, mais plutôt d'augmenter les dépenses. Il existe un lobby général de la dépense publique : environ 40 % des Français dépendent des fonds publics pour leurs revenus. Cette réalité pose un problème important, mais on note, notamment auprès des hommes politiques, une évolution incontestable, sur laquelle Benoîte Taffin vous donnera tout à l'heure plus de détails.

Il ressort d'un sondage récemment réalisé pour *Le Cri du Contribuable* – les personnes qui ont lu son dernier numéro en auront déjà pris connaissance – que 58 % des Français considèrent que, pour réduire le chômage, il faut baisser la dépense publique. 17 % seulement des personnes interrogées ont répondu, à l'inverse, qu'une augmentation de la dépense publique pourrait diminuer le chômage. L'écart entre ces deux opinions est considérable : preuve qu'en effet, l'opinion publique évolue.

Pour mieux vous en convaincre, nous entendrons ce soir deux orateurs qui sont tous deux de brillants universitaires. Jacques Marseille est bien connu. On le voit régulièrement à la télévision. On sait qu'il a des convictions et qu'il les présente avec beaucoup de talent. Il est professeur

à la Sorbonne : c'est à la fois un titre glorieux, qui procure une crédibilité à celui qui en est investi, et un métier agréable, puisqu'il n'exige de donner que cinq heures de cours par semaine. Il lui reste donc beaucoup de temps pour étudier les rapports qui sortent, notamment ceux de la Cour des comptes et du Parlement. Il possède, par conséquent, une compétence incontestable pour nous parler de notre sujet: « Dépenser moins pour dépenser mieux ».

Éric Pichet enseigne, à Bordeaux, à l'École de management, qui était autrefois l'école de commerce. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont un « *Guide pratique de l'ISF* » qui en est à sa sixième édition. C'est vous dire s'il connaît bien le sujet. Il a d'ailleurs acquis une notoriété dans toute la France, pour avoir calculé, le premier, les fonds qui ont quitté la France à cause de cet impôt. Il nous parlera de la fiscalité du patrimoine.

Je leur laisse la parole.

Dépenser moins pour dépenser mieux

*par Jacques Marseille,
professeur à l'université de Paris I*

**« Depuis le mois
d'avril 2002,
c'est-à-dire
depuis trois ans,
la dette de l'État
s'est accrue
de 2 000 euros
par seconde. »**

Comme l'a dit Alain Mathieu, j'utilise effectivement les heures où je ne fais pas cours pour essayer de réfléchir un peu sur la fiscalité. Vous avez peut-être lu hier dans la presse un article annonçant que le montant de la dette ne s'élève pas, comme prévu, à 65,8 %, mais à 66,4 % du PIB. Je ne suis pas sûr que les lecteurs auront calculé, comme j'ai tenté de le faire, ce que représente cet écart de 0,6 % du PIB entre le montant de la dette initialement annoncé et le constat qui vient d'être fait. 0,6 % du PIB, ça ne fait rien de moins que 10 milliards d'euros, soit le cinquième de l'impôt sur le revenu ! Vous voyez qu'il y a façon et façon de présenter les choses. Si votre journal fait sa Une en annonçant que le montant de la dette prévue s'est accru de 0,6 % du PIB, le lecteur passe au résultat du tiercé, page suivante. Car 0,6 % du PIB, il ignore ce que ça signifie. En revanche, si on lui parle de 10 milliards d'euros, là, ça commence à lui dire quelque chose. Et puisque j'ai commencé à parler depuis deux ou trois minutes, j'espère que vous avez tous pris vos chronomètres et regardé vos montres, car dans la réédition de mon livre, « *Le Grand Gaspillage* », j'ai calculé que depuis le mois d'avril 2002, c'est-à-dire depuis trois ans, la dette de l'État s'est accrue de 2 000 euros par seconde. Par conséquent, faites le calcul. Vous mesurerez à la fin de mon intervention de combien la dette s'est accrue...

Quelle est la nature des enjeux ? Depuis une quinzaine d'années, on assiste, à l'inverse de ce qui se passe dans tous les autres pays, à une sorte de montée lente, inexorable, de la dépense publique. Je citerai simplement deux chiffres : en 1990, le montant de la dépense publique par rapport au PIB atteignait, en France, 49,5 %. Ce montant est aujourd'hui, en moyenne, de 54,5 %.

« *Cinq points de PIB seulement ?* » direz-vous. Dans les pays de la zone euro – je ne prends donc pas en compte le Royaume-Uni, le Danemark, ni la Suède – le montant de la dépense publique représentait, en 1990, 48,7 % du PIB. L'écart entre la France et les pays de la zone euro était donc de 0,8 % du PIB. Aujourd'hui, la dépense publique dans ces pays est descendue en moyenne à 48,5 % du PIB. C'est-à-dire qu'en l'espace de quinze ans, il s'est creusé un écart de 6 % du PIB entre la France et les pays de la zone euro.

Ces 6 % du PIB font exactement 100 milliards d'euros, soit le double du montant de l'impôt sur le revenu. C'est encore 4000 euros par actif, ou, si l'on ne retient que les actifs du secteur marchand, près de 6000 euros que l'on pourrait distribuer chaque année à chacun de ces actifs, alors que le revenu médian des travailleurs du secteur marchand en France est de 16500 euros par an! Autrement dit, si l'on réduisait le montant de notre dépense publique à l'équivalent de celui des pays de la zone euro, on pourrait augmenter le pouvoir d'achat des Français du secteur marchand de près de 40 % d'un coup.

Peut-être répondrez-vous à cela, comme le font encore beaucoup de Français: « *Certes, nous avons une dépense publique plus élevée que les autres, mais nous avons en contrepartie un service public bien meilleur que les autres.* » C'est ce qu'on nous affirme. Chiche! Comparons.

Comparons nos grandes dépenses de services publics et voyons si, à chaque fois, nous sommes plus performants que les autres et, surtout, plus équitables que les autres. Je prendrai trois exemples, qui constituent les grands champs de la dépense publique en France.

En premier lieu, notre système de santé, qui jusqu'en 2003 était considéré comme le « modèle français ». Jusqu'à ce que la canicule nous incite à être moins arrogants et plus modestes sur l'évaluation de cette performance, on disait en effet: « *Certes, nous dépensons beaucoup mais nous avons le meilleur système de santé du monde.* » Qu'en penser, quand on regarde les dépenses de santé? Quelles sont aujourd'hui nos performances et sur quels critères les apprécions-nous? Force est d'avouer qu'il n'y en a pas beaucoup!

Le meilleur critère, pour jauger la performance d'un pays, peut être l'espérance de vie à la naissance, par exemple. Ou encore, pour l'historien que je suis, le meilleur indicateur de performance d'un pays en longue durée, c'est le taux de mortalité infantile. À l'époque où je suis né, il y a très longtemps, en 1945, le taux de mortalité infantile en France était de 65 pour 1000, c'est-à-dire qu'un enfant sur treize mourrait avant l'âge d'un an. Aujourd'hui ce taux est de 4 pour 1000. Autrement dit, en l'espace d'un demi-siècle, nous avons gagné de vingt à vingt-cinq ans d'espérance de vie, non pas à cause des dépenses de santé, comme on le pense, mais à cause du recul massif de la mortalité infantile.

Quant à l'espérance de vie, vous savez que c'est le conservateur Bismarck qui, le premier, instaura un système de retraite en Europe, en 1883-89. Le chancelier allemand avait demandé à son conseiller: « *À quel âge faut-il fixer l'âge de la retraite pour n'avoir jamais à la verser?* » Et son

« En réduisant notre dépense publique à celle des pays de la zone euro, on augmenterait notre pouvoir d'achat de 40 %. »

**« La France
détient le record
de l'OCDE
du nombre
d'arrêts maladie
par salarié. »**

conseiller lui avait répondu : « À 65 ans, votre Excellence. » Bismarck, qui en avait 70, avait ri. Je rappelle aussi que l'année où je suis né, qui est aussi celle où l'on a institué la retraite à 65 ans, l'espérance de vie des hommes après 65 ans était de quatre ans. Cela donne la mesure des choses.

Nous avons, en termes de mortalité infantile et d'allongement de l'espérance de vie, fait des progrès considérables sur les cinquante dernières années ; mais il faut bien dire que les autres ont fait exactement les mêmes. Et quand on regarde ces performances, en termes de mortalité infantile ou d'espérance de vie, on s'aperçoit que les pays nordiques, par exemple, ou le Japon, ont exactement les mêmes taux que nous, même un peu plus bas d'ailleurs en terme de mortalité infantile, alors qu'ils dépensent 2 % de PIB de moins que nous pour ces mêmes performances ! 2 % de PIB, sachant que le PIB en France est de 1 600 milliards d'euros, font 32 milliards d'euros. Soit 60 % du montant de l'impôt sur le revenu. Il est donc évident que sur les dépenses de santé, il y a du gaspillage. Par exemple, aujourd'hui, beaucoup de Parisiens se rendent à l'hôpital en ambulance, ce qui leur évite d'avoir à se garer, ce qui est très difficile à Paris. Il est donc préférable de se faire rembourser à 100 % un taxi ou une ambulance. Les contrôles montrent que 54 % de ces transports sanitaires sont en infraction. Il faut savoir que le montant de ces transports en ambulance et en taxi représente à peu près le montant de l'ISF, soit environ 2 milliards d'euros.

Autre exemple : six millions de Français sont aujourd'hui en affection de longue durée (ALD), ce qui suggérerait qu'ils sont proches de la mort... Cela leur permet de bénéficier de 100 % de remboursement sur tous les traitements. Il faut savoir qu'en une seule année, on a classé 900 000 Français de plus en ALD. Manifestement, c'est un taux abusif. Il faut savoir que la France détient le record de l'OCDE du nombre d'arrêts maladie par salarié, avec deux départements où il est particulièrement dangereux de vivre : la Haute-Corse et les Bouches-du-Rhône. J'ai calculé que les rayons du soleil provoquent quinze journées d'arrêt maladie par an et par salarié...

À cela s'ajoute une profonde iniquité sociale, puisque ces dépenses de santé élevées n'ont pas empêché qu'il y ait encore un écart de neuf ans d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre de la fonction publique, par exemple. C'est énorme. Car c'est au cours des dernières années de la vie que les dépenses de santé – et de retraite – sont élevées. D'une certaine manière, on peut soutenir que l'ouvrier, qui meurt en moyenne à

65 ans, paye les dépenses de santé et de retraite du cadre de la fonction publique, puisque nous sommes dans un système de retraite par répartition et non par capitalisation. C'est-à-dire que dans le système de solidarité qui est le nôtre, c'est celui qui meurt le plus tôt qui paye la retraite et les dépenses de santé de celui qui meurt le plus tard ! Or ces dépenses de santé, énormes dans notre pays, n'ont absolument pas atténué l'iniquité sociale.

Aujourd'hui, il faut dire aux Français qu'on peut dépenser moins pour dépenser mieux et plus juste en termes de solidarité. Voilà la campagne à mener, en montrant que la réduction de la dépense publique amènera davantage de justice sociale.

Le deuxième combat à venir, concerne l'éducation. Ici aussi, il faut dépenser moins pour dépenser mieux. En cette matière aussi, la France a le taux de dépense publique le plus élevé des pays de l'OCDE, et les résultats les plus moyens. Depuis cinq ou six ans qu'on la compare aux autres, on constate que la France est classée au 16^e ou 17^e rang pour les performances éducatives en termes de lecture, de culture scientifique et de culture mathématique. Ses dépenses d'éducation ont laissé se créer deux types de zones : les zones d'éducation privilégiées, dont profitent ceux qui connaissent les réseaux, et les zones d'éducation prioritaires, les fameuses ZEP, qui sont, comme on sait, un échec total. Il faut savoir, par exemple, que les dépenses par élève en ZEP sont de 8 % seulement supérieures à celles consacrées aux élèves hors ZEP. Alors que dans un pays comme les Pays-Bas, par exemple, les dépenses consacrées aux enfants de milieux défavorisés sont deux fois et demi plus élevées que celles consacrées aux enfants des autres milieux. C'est-à-dire que nous avons lancé à l'aveuglette des milliards d'euros qui n'ont en aucun cas réduit la fracture scolaire. Les études sur l'apartheid des ZEP dans la région de Bordeaux sont d'ailleurs relativement intéressantes : je vous invite à aller voir le livre qui a été publié sur l'apartheid scolaire en prenant l'exemple de cette académie...

Concernant la mauvaise gestion du personnel de l'Éducation nationale (le dernier rapport a été publié l'an dernier), il faut aussi savoir que 97 500 enseignants, équivalent temps plein, ne sont jamais devant une classe. Ce qui revient à dire qu'en gros, 10 % des enseignants n'enseignent pas ! Non pas parce qu'ils n'en ont pas envie – car ce n'est pas de la faute des enseignants – mais à cause de la gestion pratiquée par une administration qui reproduit exactement l'exemple de l'Union soviétique :

« Il faut dire aux Français qu'on peut dépenser moins pour dépenser mieux et plus juste en termes de solidarité. »

en France, on appelle ça l'Éducation nationale. Quand on entend des syndicats demander plus de moyens, il faut répondre : moins de moyens, pour faire mieux !

Troisième exemple, enfin, (mais je pourrais en prendre beaucoup d'autres) : les dépenses pour l'emploi. Nous sommes le pays qui consacre le plus d'argent à créer des emplois, comme si la création d'emplois dépendait de la puissance publique ! On sait par exemple que, depuis une quinzaine d'années, chaque emploi créé par la dépense publique coûte environ 10 000 euros. C'est-à-dire que l'emploi créé coûte l'équivalent d'un SMIC annuel...

Ce qui ne nous empêche pas d'avoir, bien sûr, un des taux de chômage les plus élevés des pays de l'OCDE. Finalement, à quoi ont abouti les dépenses publiques pour l'emploi ? À deux choses : elles ont produit ce qu'on appelle des « effets d'aubaine ». L'effet d'aubaine, c'est qu'on a donné de l'argent à des entreprises qui n'en avaient pas besoin pour créer des emplois. Car une entreprise ne crée pas d'emploi parce qu'elle reçoit des subventions, mais quand elle a un marché, qu'elle a un avenir et qu'elle a donc tout simplement besoin de créer des emplois. Évidemment, si on lui donne de l'argent, elle va le prendre. C'est là ce qu'on appelle l'effet d'aubaine. Mais cet effet d'aubaine n'est pas utile ! De plus, cet argent public a créé ce qu'on appelle des « trappes à pauvreté ». Qu'est-ce qu'une trappe à pauvreté ? Je vous l'expliquerai en prenant l'exemple d'un couple avec deux enfants, touchant le RMI et bénéficiant des aides et allocations multiples et diverses qui peuvent leur être allouées. S'ils travaillent, ils sont financièrement perdants ! Ce qui est formidable et plutôt encourageant, c'est qu'ils cherchent quand même à travailler !

Voilà à quoi l'on a abouti. Finalement, la dépense publique a créé une forme de « smicardisation » de la société française. Il faut savoir que, depuis quinze ans, le revenu des Français les plus modestes s'est accru de 16 %, celui des plus riches de 12 % et celui des classes moyennes de 8 %. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous constatons un phénomène d'écrasement. Le revenu médian des Français n'est que de 30 % supérieur au SMIC. C'est dramatique pour un pays, parce que ce sont les classes moyennes, dont l'avenir s'est singulièrement obscurci, qui subissent le plus cette situation.

Ces quelques exemples montrent que les trois grands secteurs de dépense publique : santé, éducation et emploi, n'ont pas débouché sur

**« Chaque emploi
créé par la
dépense publique
coûte environ
10 000 euros.
C'est-à-dire que
l'emploi créé coûte
l'équivalent d'un
SMIC annuel... »**

une performance supérieure à celles enregistrées dans les autres pays, ni, surtout, sur une meilleure justice sociale.

Quelles en ont été les conséquences? On les connaît: c'est l'emballement de la dette. Je l'ai dit: 2000 euros par seconde... Notre dette se situe aujourd'hui aux alentours de 1 100 milliards d'euros, mais il faut y ajouter, comme l'a signalé le rapport Pébereau, les engagements à payer la retraite des fonctionnaires, qui s'élèvent à 900 milliards d'euros. La dette réelle est donc de l'ordre de 2000 milliards d'euros. Nous nous trouvons dans une situation qui nous amène tranquillement à celle de l'Argentine en 2001: ce qu'on appelle le dépôt de bilan. Si rien n'est fait, la France, dans dix ans, aura 240 % de dette par rapport à son PIB. Rassurez-vous, la faillite aura eu lieu avant. Donc, on n'atteindra pas ces taux.

C'est parce que nous n'atteindrons pas ces taux, en effet, que je suis optimiste. L'effet boule-de-neige a déjà produit l'essentiel de ses effets et la prise de conscience est commencée. Nous avons fait preuve d'un égoïsme générationnel monstrueux. À l'origine de la dette, on ne trouve pas des dépenses d'investissement pour l'avenir, ni pour la recherche, mais des dépenses de fonctionnement. Or, lorsque les dépenses de fonctionnement absorbent l'essentiel de la dépense publique, on ne prépare pas l'avenir.

Ce sont évidemment les jeunes qui en souffrent le plus – et ce sont eux aussi qui seront appelés, à l'avenir, à payer les intérêts de notre dette, qui représentent aujourd'hui à peu près l'équivalent de l'impôt sur le revenu: 47 milliards d'euros par an. Aux jeunes, nous laisserons aussi la facture de nos dépenses de santé, que nous n'arrivons pas à maîtriser et qui vont s'accroître si rien n'est fait. Nous leur laisserons à payer les retraites de la fonction publique, qui, si rien n'est fait, vont s'emballer, et nous leur demanderons en outre de financer leurs propres dépenses de santé et de retraite...

Alors? Comme le dit Roland Cayrol – et c'est le thème de mon prochain livre – quand on en parle aux Français, tous répondent par une expression qui revient d'une manière lancinante: « Ça va péter! » Effectivement, ça va péter. Ce n'est pas possible autrement. Il n'est mécaniquement plus possible de tenir comme ça.

Ça va péter! C'est le plus grand message d'optimisme que je peux vous donner. C'est-à-dire que nous n'en sommes plus à l'heure du

***« Ça va péter!
C'est le plus
grand message
d'optimisme que je
peux vous donner. »***

compromis mou ou de la réforme à petits pas. On est à l'heure où il faut que ça casse, où il faut que ça pète. Il faut casser ce modèle français, dont certains disent qu'il est le meilleur du monde, alors que non, il n'est pas le meilleur du monde! Pourquoi n'y arriverions-nous pas, puisque d'autres y sont parvenus? Je vous rappelle que la Suède, par exemple, accusait, voilà quinze ans, un taux de dépenses publiques de 73 % de son PIB; elle est aujourd'hui à 58 %, soit une diminution de 15 %. Au Canada également, le taux a baissé de 10 %. Je pense donc que ça va effectivement « péter » : peut-être pas la semaine prochaine, mais je crois que dans les quatre à cinq ans qui viennent nous aurons gagné, vous aurez gagné, on aura gagné. La France a des atouts absolument extraordinaires, c'est un pays formidable. Comme toujours dans son histoire, après que ça aura « pété », elle saura rebondir!

La fiscalité du patrimoine

par **Éric Pichet**,

*directeur de l'Institut du management du patrimoine, directeur du
3^e cycle en gestion de patrimoine à l'École de management de Bordeaux*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Professeur d'économie à Bordeaux, à l'École de Management, et directeur d'un 3^e cycle en gestion du patrimoine, j'ai une vision beaucoup moins radicale que celle de mon collègue éminent professeur de la Sorbonne, parce que je travaille en permanence avec les entreprises. Et pour rassurer ceux d'entre vous qui seraient susceptibles de désespérer du système éducatif, je tiens à vous dire que, pour mon 3^e cycle, je recrute à bac + 5, que nous sommes classés premiers depuis quatre ans dans les classements de gestion de patrimoine, et qu'il n'y a pas le moindre problème à la sortie... À la limite, si je demandais à la Société générale et à BNP-Paribas de venir, ils prendraient immédiatement toute ma promotion, c'est-à-dire quarante étudiants. Je peux donc vous assurer qu'il n'y a aucun problème sur certaines filières, et je voulais le rappeler à titre liminaire.

On a beaucoup parlé des problèmes de la dette publique. Je crois qu'à cet égard, M. Marseille est un peu trop optimiste sur l'évaluation de ce qu'on appelle le « passif social », c'est-à-dire le passif des retraites des fonctionnaires. J'ai publié un cahier à ce sujet, qui est paru dans *Politique et management public* – l'une des principales revues en la matière – et je crois que lorsque vous estimez à 1 000 milliards d'euros la dette liée aux retraites des fonctionnaires, c'est plutôt de 1 500 à 2 500 milliards qu'il faudrait parler, selon mes estimations. En principe, en effet, on paye les retraites tous les ans et bien entendu il faut, pour estimer la valeur, capitaliser cette dépense annuelle et l'estimer avec un taux d'intérêt. La situation est donc peut-être même un peu plus grave qu'on le dit. Il n'est pas forcément très bon d'être le créancier d'un État dans cette situation et il n'y a pas lieu, quand on est retraité de la fonction publique, d'être particulièrement optimiste.

J'avais prévu une présentation en trois parties, trois sous-parties. Dans un premier temps, il serait intéressant de rappeler les particularités de la fiscalité du patrimoine en France. J'ai entendu, tout à l'heure, quelqu'un souligner le poids de la fiscalité immobilière. Il y a à cela une raison très simple: la fiscalité immobilière est particulièrement lourde

« Il n'y a pas lieu, quand on est retraité de la fonction publique, d'être particulièrement optimiste. »

« De tous les placements, le bien immobilier est le plus taxé. »

parce que vous ne pouvez pas partir avec votre bien immobilier sous le bras. Une fois que vous avez acheté un bien immobilier, par définition, on vous taxe. Et si vous n'êtes pas content, la seule chose que vous puissiez faire c'est de vendre votre bien. Mais dans tous les cas, le bien immobilier restera où il est.

C'est pourquoi il est possible que l'on réduise l'imposition des placements financiers, qui sont susceptibles de quitter la France et de partir à l'étranger; mais au contraire, je crains que dans les cinq, dix ou quinze prochaines années – qui sont à peu près l'horizon d'un placement immobilier normal – il ne faille pas s'attendre à des miracles en matière de réduction de l'imposition sur l'immobilier. Pour les raisons que je viens d'évoquer, de tous les placements, le bien immobilier est donc le plus taxé. Je serais surpris que cela évolue dans les prochaines années, parce qu'une fois que vous possédez votre bien immobilier, vous ne pouvez pas vous en échapper.

Je vous propose donc, en première partie: une fiscalité lourde et complexe axée sur l'immobilier. Un deuxième point sur l'ISF. Puis j'essaierai de vous présenter ce qui a changé. Depuis trois ans, en effet, on assiste à une tendance, certes pas massive, mais néanmoins incontestable: à savoir, une tentative de réduction, que certains peuvent considérer comme homéopathique mais qui est toutefois réelle, de la fiscalité du patrimoine en général.

Il existe quatre manières de taxer le patrimoine :

- la taxation des revenus du patrimoine: ce sont les revenus d'actions, revenus d'obligations ou revenus locatifs, dans des catégories fiscales qui sont d'ailleurs différentes;
- la taxation sur la détention du patrimoine, c'est le cas en France pour l'ISF;
- la taxation sur la mutation à titre gratuit: ce sont principalement les successions ainsi que les donations;
- enfin, la taxation sur les plus-values réalisées lors de la vente.

La France est le seul pays de l'OCDE, c'est-à-dire des 40 ou 49 pays les plus riches, à avoir une taxation sur tous ces aspects à la fois. Quand on considère l'impôt sur le patrimoine, sur l'immobilier, il est évident qu'il est très élevé, mais on n'a pas l'impression qu'il soit particulièrement prohibitif. Mais lorsqu'on ajoute ces trois étages fiscaux, on aboutit à une fiscalité qui est quasiment la plus élevée des pays riches. Bien entendu cela pose un certain nombre de problèmes, puisque ça n'incite pas à

épargner, ni par conséquent à investir, ni finalement à préparer l'avenir.

C'est une fiscalité très complexe. Vous savez que le Code général des impôts et le livre des procédures fiscales comportent à peu près 2 000 pages, ce qui signifie que même un contrôleur des impôts particulièrement brillant – il y en a – ne peut de toute façon pas tout connaître et perd énormément de temps dans le maquis fiscal.

Autre particularité à signaler: dans une loi de finances – comme le projet de loi de finances de 2006 ou le projet de loi de finances rectificatif pour 2005, par exemple – on commence avec 40 ou 50 articles, pour finir, les députés rajoutant des amendements, avec 200 articles. De la sorte, le mille-feuille du Code général des impôts s'alourdit chaque année, mécaniquement. La complexité du Code général des impôts vient donc de l'imagination des députés et des sénateurs, qui contribuent, alors qu'ils s'en défendent, à accroître la complexité de notre maquis fiscal. Je vous expliquerai par la suite pourquoi il y a quand même quelques raisons d'espérer, en se fondant sur les tendances que l'on a pu constater depuis trois ans.

Un exemple intéressant, concernant les droits de succession, est paru dans le rapport du Sénat sur la prochaine loi sur les droits de succession. Il en ressort que, pour un patrimoine très important (15 millions d'euros, donc la dernière tranche de l'ISF) en France, nous avons dans tous les cas et quel que soit le régime en place, sans régime de faveur ou avec les nouveaux régimes de faveur, une fiscalité successorale très nettement supérieure à celle de nos voisins. Il y a là un réel problème de complexité fiscale, indépendamment de ce que peut bien sûr ressentir celui qui doit payer des droits.

« 15 millions d'euros, ce n'est pas non plus l'actif successoral classique! » objecterez-vous. Voyons alors ce qu'il en est pour un patrimoine de 540 000 euros, exclusivement composé de biens non professionnels. Une fois encore, lorsqu'on établit une comparaison entre les principaux pays concurrents, en termes économiques, la France est systématiquement celui qui taxe le plus.

En 2004, pour avoir un ordre d'idée, les successions ont représenté à peu près 7 milliards d'euros et les donations-partages un peu moins, parce qu'il y a eu beaucoup d'exonérations depuis 2000. Retenons donc 7 milliards pour les droits de succession. L'impôt sur le revenu représente environ 55 milliards d'euros et l'ISF à peu près 2,7 milliards. Cela donne

« Un contrôleur des impôts particulièrement brillant ne peut de toute façon pas tout connaître et perd énormément de temps dans le maquis fiscal. »

**« On estime que,
chaque année,
7 000 entreprises
disparaissent
– et avec elles
les emplois que
ça représente –
à la suite du
décès du chef
d'entreprise. »**

une idée de l'importance des recettes que génèrent les droits de succession – c'est-à-dire des recettes relativement faibles pour l'État.

Voyons le point suivant: pourquoi le gouvernement et le législateur cherchent-ils à réduire la fiscalité du patrimoine? Pour une raison économique. 450 000 entreprises vont être transmises par leur fondateur, en général issu du baby-boom des années 1940-1950; or on estime que, chaque année, 7 000 entreprises disparaissent – et avec elles les emplois que ça représente – à la suite du décès du chef d'entreprise et consécutivement à des problèmes de taxation de l'entreprise.

Voyons l'ISF. Cet impôt a repris les caractéristiques de l'impôt sur les grandes fortunes créé en 1981, dont on a « fêté » les 25 ans cette année. Entre 1986 et 1988, Jacques Chirac, premier ministre, avait décidé de le supprimer, ce qui fait dire à ce même Jacques Chirac, aujourd'hui président, que ça a peut-être été la plus belle bourde de sa carrière, puisqu'il impute en grande partie à cette décision son échec à l'élection présidentielle de 1988. Il faut toujours garder ce fil rouge quand on essaie de comprendre l'aspect psychologique de l'ISF en France. Dès que la droite veut y toucher, les 99 % de gens qui ne le payent pas se mobilisent, en disant: « *On fait encore des cadeaux aux riches!* » Une fois que cet impôt est créé, il est très difficile, voire quasiment impossible, de le supprimer, pour des raisons symboliques.

Je rappellerai qu'en 1988, lorsqu'il a été réintroduit dans le paysage fiscal par le gouvernement Rocard, on ne parlait plus du tout d'« impôt sur les grandes fortunes ». Les socialistes avaient abandonné le présupposé idéologique consistant à dire qu'on possède une grande fortune à partir de 750 000 euros actuels. Tout le monde sait bien qu'on n'est pas une grande fortune à partir de 750 000 euros! Mais l'idée était de créer un impôt redistributif qui servirait à payer le RMI. C'est-à-dire qu'il doit exister un système de vases communicants entre les riches d'un côté – les 380 000 contribuables actuellement assujettis à l'ISF – et ceux qui perçoivent le RMI.

Au début, en 1989, on se situait tout à fait dans cette logique de vases communicants. Malheureusement, une fois de plus, on a vu à l'œuvre la loi de Malthus, qui établit que toutes les lois sur les pauvres ont en général pour conséquence d'augmenter le nombre des pauvres. C'est très connu dans l'histoire de la pensée économique et c'est exactement ce qui c'est passé. Il suffit, pour le vérifier, de lire *Les Échos* ou *Le Monde*

d'aujourd'hui ou d'hier, qui indiquent que le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de 4,5 % en 2005. Nous sommes entrés dans une logique, avec les phénomènes de trappes à pauvreté, etc., qui aboutit à multiplier le nombre des allocataires du RMI. Et aujourd'hui, l'ISF rapporte à peu près la moitié de ce que coûte le RMI.

Par ailleurs, de 1998 à 2005, le nombre d'assujettis à l'ISF a doublé, passant de 180 000 à 360 000 – ce qui devrait me satisfaire, au titre d'auteur d'un *Guide pratique de l'ISF*, puisque mon lectorat augmente... Mais il est très intéressant de remarquer que la cotisation moyenne à l'ISF, en revanche, a plutôt tendance à diminuer. Si elle tend ainsi à diminuer, c'est tout simplement parce que les très riches, c'est-à-dire les trois ou quatre mille personnes qui se situent dans la tranche marginale supérieure à 15 millions d'euros, en ont assez de faire un chèque au Trésor public de 200 000, 300 000 ou 400 000 euros et préfèrent s'en aller. « Votant avec leurs pieds », ils partent s'installer en Belgique, à une heure et demie de Paris. Ce n'est pas loin, c'est francophone et on économise le chèque de 400 000 euros.

Évidemment, les 99 % de Français qui ne sont pas assujettis disent: « *Ce sont de mauvais Français!* » C'est possible, mais lorsque vous faites le calcul et que vous réussissez à convaincre votre conjoint de franchir le périphérique, vous vous apercevez que l'on vit très bien en Belgique, sans payer cet impôt. Or quand on quitte la France pour ne pas payer l'ISF, on n'y paye plus non plus l'impôt sur le revenu, ni la taxe d'habitation, ni la TVA sur la Mercedes, par exemple, que l'on achète en Belgique, etc.

Certes, ces départs ne concernent que quelques centaines ou milliers de personnes par an, mais ces personnes-là possèdent un patrimoine particulièrement élevé: on ne va évidemment pas se délocaliser en Belgique lorsqu'on a un patrimoine d'un million d'euros et qu'on paye un ISF de 1 000 ou 2 000 euros. En revanche, lorsqu'on doit acquitter au fisc plusieurs centaines de milliers d'euros par an, on s'en va.

Je me suis amusé, voilà quelques années, à calculer ce que cet impôt coûte à la France. On peut estimer qu'environ 100 milliards d'euros ont quitté la France depuis sa réinstauration par Michel Rocard et, notamment, depuis le fameux « déplafonnement du plafonnement » d'Alain Juppé, qui est le principal initiateur de cette alchimie. Le calcul est très simple: ces 100 milliards d'euros délocalisés représentent en gros 5 à 6 milliards d'euros de manque à gagner fiscal, c'est-à-dire de recettes qui

**« Environ
100 milliards
d'euros ont quitté
la France depuis
la réinstauration
de l'ISF par
Michel Rocard. »**

« L'augmentation du nombre des assujettis à l'ISF rapporte, mais résulte simplement de l'augmentation des prix de l'immobilier. »

ne rentrent pas dans les caisses de l'État. Les contribuables qui sont partis payent la TVA, la taxe d'habitation, etc., en Belgique, en Suisse ou en Grande-Bretagne, mais plus en France. En regard, calculez ce que l'ISF rapporte: en gros 2,7 milliards d'euros. Le manque à gagner que génère cet impôt représente donc le double, ce qui signifie que l'ISF coûte plus cher qu'il ne rapporte – indépendamment du nombre de fonctionnaires qui sont chargés de le collecter. Voilà ce qui est important!

Au sein de la classe politique, seul Raymond Barre a vraiment compris le problème. Pour un professeur d'économie, c'est normal. L'ISF est un impôt qui agit comme une leucémie: c'est-à-dire que la diminution de la base taxable a finalement des effets dévastateurs. Car ceux qui partent sont précisément ceux qui ont de l'argent, et ils vont investir cet argent et créer des emplois à l'étranger. Tant qu'on dirige une société en France, on est exonéré d'ISF parce qu'il s'agit de l'outil de travail; mais, à partir du moment où l'on vend son entreprise, on est taxé et l'on s'en va. La meilleure stratégie consiste même à partir d'abord, puis à vendre sa boîte en Belgique pour éviter d'être imposé sur les plus-values. Quand vous vendez une entreprise qui vaut 100 millions d'euros, que vous l'avez constituée voilà cinquante ans avec 1 euro ou 1 000 euros de capital, le calcul des plus-values est vite fait: c'est 27 % de 100 millions d'euros. Vous voyez ce que vous économisez en partant à l'étranger avant de vendre, puis ensuite en y restant tranquillement pour ne pas payer l'ISF. Mais ce départ a des conséquences, non seulement sur les recettes fiscales, mais également sur l'économie française, puisque les emplois qui seront créés à l'étranger ne le seront pas en France...

Poursuivons l'analyse. À un bout de l'échelle, on constate donc le départ de quelques milliers d'assujettis; en revanche, dans le vivier de l'ISF, on assiste à une augmentation très importante du nombre d'assujettis, pour des raisons qui tiennent uniquement à la hausse de l'immobilier! En effet, les assujettis qui dépassent désormais la barre des 750 000 euros de patrimoine net par an sont essentiellement des personnes possédant un patrimoine immobilier. Cela représente à peu près 60 à 70 % de leur patrimoine. En raison de la forte hausse de l'immobilier (10 à 15 % par an) que l'on enregistre depuis 1998, chaque année, 30 000 à 40 000 contribuables passent le seuil de l'ISF et doivent faire une déclaration. L'augmentation du nombre des assujettis ne signifie donc pas que l'ISF rapporte, mais résulte simplement de l'augmentation des prix de l'immobilier. Ces nouveaux assujettis payent cependant une part beaucoup plus faible que celle des contribuables qui se délocalisent.

Je me demande, d'un point de vue politique, si finalement cette augmentation du nombre des assujettis à l'ISF ne sera pas notre chance à nous, qui sommes concernés par l'ISF. En effet, la meilleure manière de supprimer l'ISF n'est-elle pas de faire en sorte que de plus en plus de Français soient amenés à acquitter cet impôt? Plus on comptera d'assujettis, moins il y aura de gens pour dire: « *Tant que ça ne concerne que les riches, il n'y a pas de problème!* » À partir du moment où tout le monde connaîtra quelqu'un qui paye l'ISF, les Français commenceront à trouver complètement idiot cet impôt, qui incite à quitter la France. C'est un point de vue politique; mais j'ai l'impression que, depuis quelques années, les hommes politiques se montrent de plus en plus sensibilisés à l'ISF, parce qu'ils rencontrent de plus en plus de gens, dans leur circonscription, qui leur disent: « *J'ai travaillé toute ma vie, je n'ai pas de patrimoine particulier, rien qu'un bel appartement et je suis obligé de payer l'ISF!* »

Permettez-moi d'en venir maintenant aux récentes tentatives pour réduire la fiscalité du patrimoine.

Le barème de l'ISF, qui n'avait pas été revalorisé entre 1998 et 2004, l'est désormais chaque année depuis 2004. Après être resté très longtemps à 732 000 euros, le seuil est aujourd'hui à 750 000 euros. Si l'on consulte le barème en 2006, la première tranche est à 750 000 et la tranche supérieure à 15 530 000 euros. Une petite remarque à cet égard: certains pays, qui avaient pourtant un ISF depuis très longtemps, l'ont aboli, comme l'Allemagne où l'impôt sur la fortune existait depuis 1892. Les Pays-Bas l'ont supprimé ou complètement modifié, l'Autriche de même. La tendance historique est donc à sa suppression. Cinq pays seulement l'ont conservé: des pays scandinaves, comme la Finlande, et l'Espagne, où l'impôt sur la fortune est copié sur le modèle français. C'est en France et en Espagne que l'on trouve les taux marginaux les plus élevés. Faites le calcul. Prenez un contribuable possédant un patrimoine supérieur à 15 millions d'euros. Les SICAV monétaires rapportent 2,2 %. Si vous retirez 27 % de prélèvements libératoires, on est en dessous de 1,8 %. C'est-à-dire qu'une personne qui veut placer son patrimoine sans prendre de risque s'appauvrit chaque année, puisque ce qu'elle va toucher sur son patrimoine est inférieur au montant marginal de l'impôt sur la fortune!

Venons-en au « bouclier fiscal ». Symboliquement, le gouvernement en a fait l'article premier du Code général des impôts. Ce fameux bouclier fiscal a été introduit dans la loi de finances pour 2006. Il vise à ce que la somme des impôts directs ne puisse pas dépasser 60 % des revenus de l'année précédente. Au-delà, le contribuable peut demander, l'année

« La meilleure manière de supprimer l'ISF n'est-elle pas de faire en sorte que de plus en plus de Français soient amenés à acquitter cet impôt? »

« Le bouclier fiscal ne protège pas le contribuable à partir du moment où la somme des impôts directs dépasse 60 %, mais 71 % des revenus. »

suivante, le remboursement de la différence. J'attire tout de même votre attention sur un point passé relativement inaperçu : ce plafonnement des impôts directs ne prend en compte ni la CSG, ni la CRDS, ni les autres prélèvements sociaux. Donc, le bouclier fiscal ne protège pas le contribuable à partir du moment où la somme des impôts directs dépasse 60 %, mais 71 % des revenus : à savoir, 60 %, plus la CSG, plus la CRDS, plus les prélèvements sociaux. Vous comprendrez que la proposition qui consiste à dire : « *On ne va vous prendre que 71 % de ce que vous gagnez* », n'est pas très séduisante... Lorsque le gouvernement Villepin a tenté de vendre cette réforme, il a insisté sur le fait qu'elle concernait à peu près 100 000 foyers et pour l'essentiel des personnes disposant de revenus très faibles et qui acquittaient des taxes foncière et d'habitation supérieures à leurs revenus. Mais d'un point de vue fiscal, la mesure regarde aussi les deux ou trois mille assujettis à l'ISF qui sont concernés par le plafonnement Juppé et payent beaucoup plus d'impôts qu'ils ne perçoivent de revenus. Pour vendre cette réforme, le gouvernement a préféré mettre en évidence l'avantage fiscal qu'elle apporterait aux petits contribuables.

Passons à la réforme Villepin sur les revenus. Je suis très surpris qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour simplifier un barème fiscal qui en était arrivé à deux chiffres après la virgule : pour l'année 2005, on est taxé à 48,09 % ! Villepin a dit : « *Je simplifie : ce sera 14 %, 30 %, 40 %.* » Une bonne fiscalité, en effet, doit être simple. Adam Smith le disait déjà en 1776 et c'est la clef du problème. On a simplement conservé la TVA à 5,5 %. J'imagine que, quelque part à Bercy, un inspecteur des finances s'est souvenu que la TVA était à 5,5 % sur le livre et a gardé ce taux. Je ne vois pas d'autre explication à la réminiscence du chiffre 5,5 alors qu'on avait décidé de tout simplifier. Si on avait mis 5 %, je ne pense pas que cela aurait compliqué grand-chose. La réforme fiscale va néanmoins dans le bon sens.

Voyons maintenant l'incidence sur la fiscalité des actions, puisque l'abattement sur les actions, qui était de 50 %, a été ramené à 40 %, ainsi que l'abattement forfaitaire. On relève, dans la loi de finances rectificative pour 2005, un article très important. En fiscalité, on essaie toujours de faire passer ce type d'articles importants en catimini, pour éviter de faire des vagues. C'est exactement ce qui se passe, depuis trois ans, avec l'ISF : on ne touche pas à l'icône qu'est devenu cet impôt, mais dès qu'on le peut, par le biais de lois qui ne sont d'ailleurs pas forcément de nature fiscale, on essaie de donner un petit avantage aux actionnaires salariés, un petit avantage à ceux qui vont créer un pacte pour garder leurs actions, etc. Mais il ne faut surtout pas que cela se voie et plus c'est technique, mieux c'est : quand c'est

technique, personne n'y comprend rien, pas plus les journalistes que les hommes politiques, et du coup cela passe très facilement, sans faire d'histoires. Le seul problème est que cela complique un peu plus le système et qu'ensuite il faut payer des avocats fiscalistes à 500 euros de l'heure pour trouver les bonnes astuces. Mais peut-être est-ce la seule manière de réduire régulièrement l'imposition sur le patrimoine... Concernant les plus-values, il a été décidé de favoriser la détention d'actions à long terme, avec un abattement à partir de la sixième année, un peu sur le mode des plus-values immobilières: en théorie, si vous achetez des actions maintenant et que vous les revendez après la huitième année, vous ne paierez pas d'impôt sur le revenu. C'est-à-dire que vous ne paierez pas les 16 % de prélèvements forfaitaires – mais vous acquitterez, bien entendu, les prélèvements sociaux de 11 %, qui sont d'ailleurs tout à fait susceptibles d'être montés à 13 ou 14 % dans huit ans... Il s'agit toutefois d'une simplification et d'un allègement de la fiscalité du patrimoine.

Autre point important pour les chefs d'entreprise et pour les dirigeants qui partent en retraite: l'année 2006 est celle où il faut vendre sa société, en profitant d'un avantage fiscal. Si vous vendez, vous ne payez quasiment pas de plus-values. Et comme, en 2007, on ne sait pas de quelle tendance sera le législateur, mieux vaut ne pas tarder... Depuis un quart de siècle, à chaque fois que les Français ont eu à choisir un gouvernement, ils ont systématiquement viré celui qui était en place. Si l'on se retrouve avec une majorité de gauche en 2007, il est vraisemblable que tout cet édifice fiscal sera revu et l'avantage fiscal valable en 2006 risque de sauter. Par conséquent, si l'on envisage de vendre sa boîte, mieux vaut le faire cette année.

Poursuivons avec une décision très importante prise par le Conseil constitutionnel du 29 décembre, qui a censuré l'article 78 du projet de loi de finances prévoyant de plafonner les niches fiscales. Des députés socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel, en disant: « *Votre projet n'est pas constitutionnel, parce que vous procurez des avantages fiscaux à certains contribuables – notamment ceux des DOM TOM, exclus du plafonnement des niches – et pas à d'autres.* » Le Conseil constitutionnel a reçu cette requête et, pour la première fois dans l'histoire, a estimé qu'un article de loi devait être censuré parce qu'il était trop compliqué. Alors là, Mesdames et Messieurs, ça nous ouvre des boulevards! Parce que si la complexité devient un motif de censure, la moitié au moins du Code général des impôts devrait sauter! En effet, tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes et par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique; or, à partir du

« Le Conseil constitutionnel a reçu cette requête et, pour la première fois dans l'histoire, a estimé qu'un article de loi devait être censuré parce qu'il était trop compliqué. »

« Il ne faut pas trop miser sur un avantage fiscal à si long terme. Quand on peut en bénéficier dans l'année, on le fait. »

moment où le contribuable ne peut pas comprendre ce qui est écrit dans la loi de finance en raison de la trop grande complexité du texte, le Conseil constitutionnel censure la loi. Je suis convaincu que cette décision de principe, très importante, va avoir des conséquences cruciales et je pense qu'elle s'inscrit pleinement dans le sens du combat que mène Contribuables Associés.

En conclusion, je suis assez optimiste. Je ne pense pas que « ça va péter », pour une raison simple : personne n'a intérêt à ce que ça pète. Il faut être objectif. On peut toujours dire qu'on va faire la révolution. Mais ne vaut-il pas mieux payer un peu d'ISF qu'être empêché de travailler dans sa salle de cours parce qu'une trentaine d'étudiants bloquent tout? Je ne suis pas persuadé que nous ayons tous intérêt à ce que ça pète... Aujourd'hui, que se passe-t-il? Le détricotage de l'ISF est en bonne voie. Je suis persuadé qu'il va se poursuivre. Sans avoir l'air d'y toucher, puisque c'est un tabou, on essaiera de l'alléger par le biais du bouclier fiscal, etc.

L'aménagement des droits de mutation à titre gratuit, pour faciliter les donations, est déjà bien enclenché.

L'allégement des plus-values présente un inconvénient : si vous achetez des actions, il faut les garder huit ans. Et d'ici à huit ans, rien ne dit que la loi fiscale ne changera pas. Ce qu'une loi fiscale a fait, une autre loi fiscale, sous un autre gouvernement inspiré par une autre orientation politique, peut le modifier. Il ne faut pas trop miser sur un avantage fiscal à si long terme. En gestion de patrimoine, j'enseigne depuis des années le principe inverse : quand on peut bénéficier d'un avantage fiscal dans l'année, on le fait. S'il doit se planifier sur dix ou quinze ans, rien ne garantit que nos revenus seront alors les mêmes qu'aujourd'hui, ni, surtout, que le mécanisme fiscal qui permet la réduction sera encore valable. Sur ce point, le Conseil constitutionnel a été très clair : il n'existe pas, dans la Constitution, de principe de confiance légitime. Le législateur peut toujours modifier la loi. Souvenez-vous des exonérations de taxes foncières qui, très rapidement, ont été supprimées... En revanche, ne pas prévoir c'est déjà gémir. Il faut donc toujours réfléchir à l'avance à sa stratégie d'optimisation fiscale. On peut donc commencer à réfléchir dès aujourd'hui à une optimisation raisonnable et raisonnée de l'impôt sur le revenu 2006 et de l'ISF 2007!

Conclusion

par Benoîte Taffin,

porte-parole de Contribuables Associés

Chers amis,

Je ne vais pas revenir sur la situation catastrophique de notre pays, la lourdeur insupportable de la fiscalité ou les méfaits de la dépense publique qui vous ont été si bien décrits. Nous vous rappelons régulièrement ces tristes réalités dans les courriers que nous vous envoyons et dans notre journal *Le Cri*, dernier-né de nos publications, que vous recevez peut-être si vous y êtes abonnés. Ce que je voudrais vous dire, c'est pourquoi nous sommes là, pourquoi nous sommes fiers de ce que nous avons fait depuis quinze ans et pourquoi nous avons des raisons d'espérer. À cet égard, je me ferai l'écho de l'optimisme de Jacques Marseille et d'Éric Pichet.

Voilà quinze ans, nous passions pour de dangereux agitateurs. Nous étions absolument infréquentables, tant pour les médias que pour les hommes politiques. À l'époque, la dette n'inquiétait pas grand monde, les Français payaient leurs impôts en râlant, envisageaient peut-être de partir à l'étranger, mais seuls quelques économistes plus clairvoyants que d'autres s'inquiétaient, et le ministre le plus admiré était celui qui avait réussi à augmenter son budget. Pourtant, tout était déjà en place pour le scénario catastrophe que nous connaissons aujourd'hui, à commencer par le budget de l'État, qui, depuis 1974, était constamment voté ou exécuté en déficit.

À cette époque, une poignée d'hommes avertis et non résignés – vous connaissez au moins les noms de deux d'entre eux: Bernard Zimmern et Alain Dumait – décidèrent de se battre, en prenant pour modèle les groupes de pression américains, qui commençaient à avoir un certain succès outre-Atlantique et avaient amené au pouvoir Ronald Reagan. C'était en 1990: Contribuables Associés était née.

Les pessimistes pourraient me dire que, quinze ans après, nous attendons toujours notre Ronald Reagan ou, pourquoi pas, notre Margaret Thatcher. Courage! En quinze ans, sous la pression des contribuables, de plus en plus incontournables, les choses ont commencé à bouger et si ça doit « péter » dans le bon sens – je ne souhaite évidemment

« En quinze ans, sous la pression des contribuables, de plus en plus incontournables, les choses ont commencé à bouger. »

**« Il n’y a pas
si longtemps,
les députés
refusaient de
nous recevoir.
Aujourd’hui, non
seulement ils
nous accueillent,
mais ils nous
écoutent. »**

pas une révolution sanglante – chacun d’entre vous pourra se dire : c’est un peu grâce à moi !

Voilà quinze ans, au démarrage de l’association, nous allions évidemment trop à contresens de la pensée unique et du politiquement correct pour attendre quoi que ce soit des sacro-saints médias. C’est d’ailleurs pour cette raison que nous avons décidé de nous adresser aux Français uniquement par courrier. Désormais, les médias nous font une place – une petite, une modeste place, mais une place ! Voilà dix ans, même *Valeurs Actuelles* refusait nos publicités payantes. La semaine dernière, cet hebdomadaire a consacré une page entière aux quinze ans de Contribuables Associés. Et quand nous passons quelques secondes au journal télévisé de TF1 ou de France 2, vous conviendrez que c’est une manière, sinon de consécration, du moins de reconnaissance de notre action.

Il n’y a pas si longtemps, les députés refusaient de nous recevoir. Alain Dumait s’en souvient très bien : il se faisait même mettre dehors ! Tout le monde nous accusait d’antiparlementarisme primaire... Je peux vous dire qu’aujourd’hui, non seulement les députés nous accueillent, mais ils nous écoutent et, pour notre plus grande satisfaction et à notre plus grand étonnement, font quelquefois appel à nous. Je n’en donnerai que quelques exemples, comme la présence à nos assises d’élus locaux qui n’ont plus peur de venir nous souhaiter la bienvenue, ou celle, à notre dernière réunion de travail à l’Assemblée nationale sur l’intercommunalité, de 80 députés ou assistants parlementaires, venus entendre les experts que nous avons invités pour parler des dangers de l’intercommunalité et des lourdeurs fiscales qu’elle engendre – je vois qu’un certain nombre d’entre vous en sont bien avertis.

Je citerai encore un exemple, plus anecdotique, mais qui nous a fait plaisir : nous avons reçu, la semaine dernière, la lettre d’un sénateur qui nous demandait de l’aider à obtenir la suppression d’un comité inutile et budgétivore, dans lequel il siégeait et qu’il n’arrivait pas à faire supprimer, malgré le signalement qu’il en avait fait au ministre concerné. On croit rêver !

Qui aurait pu croire, aussi, que des députés accepteraient, à la suite des réunions de travail que nous avons organisées avec eux, de déposer des propositions de lois aussi iconoclastes que la suppression du statut des fonctionnaires, celle de l’ISF, ou celle des droits de succession ? Un

autre a récemment déposé une proposition de loi tendant à contraindre l'État à voter son budget en équilibre... Nous n'ignorons certes pas que ces propositions de loi ne seront pas mises rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée, mais c'est en obtenant de nos députés des propositions aussi courageuses que l'on pourra faire évoluer les esprits.

Les hautes autorités politiques, les chefs de partis, les ministres, nous reçoivent moins volontiers que les parlementaires, mais vous avez remarqué, j'en suis sûre, qu'ils parlent de plus en plus souvent comme nous. Ils nous pillent et nous nous en réjouissons.

Nicolas Sarkozy se scandalisait récemment, à la télévision, de ce que les Français travaillent pour l'État au-delà du 1^{er} juillet. Cela ne vous rappelle-t-il pas le « jour de libération du contribuable », que nous avons lancé voilà six ans ?

Nous avons envoyé à Michel Pébereau, auteur d'un rapport sur la dette publique qui reprend des thèmes que nous martelons depuis quinze ans, notre petit pin's d'une moitié d'euro, représentant ce qui nous reste quand l'État s'est servi. Nous lui avons envoyé ce pin's symbolique à la suite de son rapport qui reprenait les thèmes qui sont ceux que nous martelons depuis quinze ans. Il nous en a remerciés.

Thierry Breton reprend très régulièrement l'image de notre bébé qui pleure parce qu'il trouve dans son berceau une dette insupportable à rembourser...

Tout ceci nous donne des raisons d'espérer, et plus encore le fait que nous soyons parvenus à marquer l'opinion. Je n'en voudrais pour preuve que les sondages que nous commandons régulièrement à l'institut BVA. Nous l'avons notamment fait, l'an dernier, avant de nous lancer dans le combat sur la suppression du statut des fonctionnaires. Ce n'était pas une utopie totale, puisqu'en Suisse, les gens qui exercent le service public ont un statut de droit privé. Les résultats de notre sondage ont montré que plus de 60 % des Français sont favorables à la suppression de ce statut. Beaucoup plus étonnant: 49 % des fonctionnaires interrogés souscrivent à cette idée, ce qui montre qu'eux-mêmes souffrent d'être enfermés dans ce statut!

Je citerai encore le dernier sondage, qu'évoquait Alain Mathieu dans son propos liminaire et qu'a publié dans notre journal *Le Cri du contribuable*: 70 % des Français sont conscients que notre pays est plus taxé que les pays comparables. Je vous assure que cette prise de

« En Suisse, les gens qui exercent le service public ont un statut de droit privé. »

« Nous avons rempli la mission que nos statuts nous assignent : sensibiliser les Français et les hommes politiques à la bonne gestion de l'argent public. »

conscience n'existait pas voilà quinze ans ! Un chiffre, cité par Alain Mathieu, nous a particulièrement étonnés : 58 % des gens interrogés, de droite comme de gauche, estiment que la dépense publique excessive est une mauvaise chose pour l'emploi. Je trouve qu'il y a un mérite certain à le dire, quand nos gouvernants et les médias répètent à longueur de journée que l'État est seul à même de créer des emplois et de nous sauver du chômage. 58 % de nos compatriotes ont réalisé que ce n'était pas vrai. 23 % seulement pensent que la dépense publique est une bonne chose. Les autres pensent qu'elle est neutre ou nuisible, et 60 %, que la dépense publique n'est pas forcément utile pour la qualité des services publics. L'opinion ne se laisse donc plus bercer par les discours sur « le modèle social français que-le-monde-entier-nous-envie » et sur l'interventionnisme d'État comme unique solution à tous nos maux ! Cette prise de conscience, nous y avons largement contribué, avec vous, qui nous soutenez depuis quinze ans dans notre action. Nous aurions presque pu nous en tenir là et nous dire que nous avons rempli la mission que nos statuts nous assignent : sensibiliser les Français et les hommes politiques à la bonne gestion de l'argent public.

En effet, les Français et les hommes politiques ont commencé à comprendre. Mais nous devons maintenant « transformer l'essai », pour utiliser un terme cher aux rugbymen. Nous aurons vraiment fait un pas décisif quand nous aurons persuadé nos élus que, pour obtenir les suffrages d'une majorité de Français, il ne faut plus qu'ils promettent des dépenses, mais qu'ils nous présentent un programme drastique d'économie de l'argent public, puisque cet argent-là sort de nos poches et que nous l'avons gagné. Il faut qu'ils nous laissent vivre, travailler, innover et gagner de l'argent. Le reste de leur programme est illusoire, si le pays continue à s'enfoncer et si nos jeunes, privés de débouchés et d'espoir, préfèrent partir à l'étranger.

Nous aurons vraiment gagné quand nous aurons également persuadé les hommes politiques que, pour être réélus, ils doivent tenir leurs promesses. Les programmes ne sont pas tout : encore faut-il qu'ils les réalisent et à cet égard, nous sommes, hélas, un peu échaudés. Nous devons les persuader que, pour être réélus, ils doivent tenir leurs promesses et notamment celles qui nous tiennent à cœur et pour lesquelles nous, citoyens contribuables, les avons élus.

Merci d'avoir répondu si nombreux à notre invitation. Restons vigilants et mobilisés ! Un certain nombre d'entre vous, qui ne sont pas

Bordelais, m'ont dit en arrivant qu'ils venaient de beaucoup plus loin. Je crois que votre présence ici est le meilleur témoignage de notre détermination. Merci encore, et je vous assure que « ça va péter » !

Les Assises de Contribuables Associés

À disposition :

Les actes des 1^{res} Assises régionales du Contribuable
Strasbourg, le 5 décembre 2003

Les actes des 2^{es} Assises régionales du Contribuable
Marseille, le 4 décembre 2004

Les actes des 3^{es} Assises régionales du Contribuable
Lyon, le 9 avril 2005

Les actes des 4^{es} Assises régionales du Contribuable
Lille, le 24 septembre 2005

Les actes des 5^{es} Assises régionales du Contribuable
Nantes, le 3 décembre 2005

Les actes des 6^{es} Assises régionales du Contribuable
Bordeaux, le 11 mars 2006

Les actes des 7^{es} Assises régionales du Contribuable
Nice, le 13 mai 2006

Les actes des 8^{es} Assises régionales du Contribuable
Toulouse, le 17 juin 2006

À venir :

Les Assises nationales du Contribuable
Paris, au Palais des congrès, le 23 octobre 2006

Les publications de Contribuables Associés sont disponibles sur demande et téléchargeables sur :

www.contribuables.org